

## Foire aux questions

Une partie des questions / réponses de ce FAQ provient du site de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne :

<http://www.ofme.org/debroussaillage-en-faq.php>

### Table des matières

Q1. qu'est-ce que débroussailler ?	2
Q2. pourquoi la loi impose de débroussailler chez le voisin ?	3
Q3. comment faire pour intervenir sur une parcelle voisine ?	3
Q4. que faire si un propriétaire refuse l'accès à son voisin ?	4
Q5. le centre du cercle de 50m autour des maisons part-il du centre des maisons ? d'un angle, celui le plus proche de la limite ? ou autre ?	4
Q6. quelles sont les règles d'entretien ou de débroussaillage des "Terres Agricoles (Pyrénées)" sans cultures / sans maisons ?	5
Q7. si l'on doit intervenir et nettoyer un terrain agricole parce que son propriétaire ne veut pas le faire, en il des possibilités de recours s'il refuse par la suite que la coupe soit trop abîmer par exemple ?	5
Q8. peut-on aussi brûler sur son terrain (côté du tiers) ce que l'on a nettoyé sur le terrain d'un tiers ? certains sont concernés par les assurances incendie et une fois encore le propriétaire a-t-il des voies de recours et cela ne lui concerne pas ?	5
Q9. peut-on récupérer le bois du débroussaillage lors du terrain d'un tiers que l'on a débroussaillé ou peut-on, doit-on le laisser sur place ?	6
Q10. Le conseilier va-t-il prévenir de un voisin ? individuellement ? collectivement ? avec quelle forme ? afin que l'on puisse échanger	6
Q11. les superpositions d'obligations légales de débroussaillage	6
Q12. OLD= obligations d'entretien des terrains (article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales)	6
Q13. Pourquoi ne débroussailler si ce pas partout ?	7
Q14. à qui incombe le débroussaillage : au propriétaire ou au locataire ?	7
Q15. Y a-t-il un moyen de réduire le coût du débroussaillage ?	7